



REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice - Solidarité

# COUR CONSTITUTIONNELLE

---

## COMMUNIQUE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

En application de l'article 8 de la Loi Organique **L/2011/006/CNT** du **10 Mars 2011** portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle et du Procès-verbal d'élection du Président de la Cour Constitutionnelle, la Cour porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que s'est déroulée, ce **lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018** à son siège de **8 heures à 9 heures** l'élection d'un nouveau Vice-Président.

A cette élection, ont pris part huit (8) Conseillers sur les neuf (9) assistés d'un huissier.

A l'issue du vote, Monsieur **Amadou DIALLO** a été élu Vice-Président de la Cour Constitutionnelle à l'unanimité des huit (8) membres présents et votants.

Conakry, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

La Cour Constitutionnelle